

	ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE DE L'ESTRIE	
	Titre : Politique des bourses	
Application : patineur représentant un club de l'Estrie		En vigueur le : 22 février 1999

PRÉAMBULE

Approuvé une première fois le 22 février 1999
Révisé et approuvé le 11 mars 2002
Révisé et approuvé le 26 février 2003
Révisé et approuvé le 26 juin 2006
Révisé et approuvé le 29 août 2007
Révisé et approuvé le 25 février 2009
Révisé et approuvé le 9 mars 2011
Révisé et approuvé le 31 août 2011
Révisé et approuvé le 24 octobre 2011
Révisé et approuvé le 1 décembre 2014

OBJECTIFS

L'ARPAE veut aider financièrement ses patineurs qui participent à des compétitions de niveau provincial et plus. La politique exposée ci-après est basée sur la participation, la qualification et l'assignation de l'athlète à une ou des compétitions ainsi qu'aux activités de dépistage de Patinage Québec. Ne seront considérées pour la détermination des bourses que les compétitions pendant lesquelles le patineur représentait un Club de patinage artistique de l'Estrie.

MODALITÉS D'APPLICATION

Liste des compétitions admissibles

Niveau provincial : Championnats d'été, Georges-Éthier, Championnats de Section A, Championnats de section B, Finale Provinciale des Jeux du Québec ou de la Participation, Finale Provinciale Star et/ou Invitation Michel Proulx.

National : Défi de l'Est du Canada, Championnats Canadiens Senior, Championnats Nationaux Junior, Jeux du Canada

International: Junior Grand Prix, Senior Grand Prix, Compétitions internationales Senior, Compétitions internationales de perfectionnement, Championnats Mondiaux ou Jeux Olympiques

	ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE DE L'ESTRIE	
	Titre : Politique des bourses	
Application : patineur représentant un club de l'Estrie		En vigueur le : 22 février 1999

La période couverte dans l'analyse et le calcul qui permettront de définir le montant des bourses à verser aux athlètes débute le premier juillet et couvre toute la saison en cours.

Le conseil d'administration de l'A.R.P.A.E. se penchera annuellement sur les recommandations qui lui seront soumises et décidera des sommes allouées selon les disponibilités financières et la politique servira de base dans cette analyse.

Pour les compétitions en couple ou en danse, la moitié du montant de remboursement déterminé suivant la grille qui suit ira à chacun des partenaires membre d'un club de l'Estrie.

A) Patineur de compétition de niveau pré-juvénile à senior.	Être inscrit à : <u>un minimum de 2 compétitions</u> différentes suivant la liste de la page précédente au point 'Liste des compétitions admissibles'	25% des frais d'inscription *
B) Patineur de compétition, sommes additionnelles pour événements de niveau national ou international.	• Être qualifié pour le Défi de l'Est du Canada.	150\$
	• Être qualifié pour les Jeux du Canada.	150\$
	• Être qualifié pour les Championnats Canadiens.	200\$
	• Être assigné à une compétition internationale (à l'extérieur du Québec)	500\$
	• Assignation internationale au Québec	100\$
C) Patineurs de compétition, montant additionnel.	• Équipe du Québec	150\$
	• Équipe national	300\$
D) Équipe de synchronisme.	• Être inscrit à 1 compétition provinciale.	50\$ / Équipe
	• Participation aux Championnats Canadiens.	200\$ / équipe